



Denis de Techtermann  
Président de la section vaudoise  
de Patrimoine suisse

## Oui à l'installation de capteurs solaires sur les bâtiments protégés, mais...

Patrimoine suisse n'a jamais été opposé à l'installation de capteurs solaires sur les bâtiments et les sites protégés. Par contre, il a toujours été opposé à l'installation de capteurs sans réflexion et sans études visant à trouver des solutions esthétiques et intelligentes respectant notre patrimoine.

Les articles parus récemment à ce sujet (voir 24 Heures du 2.7.2013 et diverses lettres de lecteur) montrent que la nouvelle politique énergétique suscite partout de multiples attaques contre la protection du patrimoine.

Le nombre de bâtiments du patrimoine bâti méritant une protection est relativement peu élevé par rapport à ceux pouvant recevoir de telles installations sans porter atteinte au patrimoine bâti et au paysage.

Nous saluons le projet du SIPAL (Service Immobilier, Patrimoine et Logistique) d'établir une nouvelle directive à ce sujet. Nous avons fait quelques suggestions au Chef du Département des finances et des relations extérieures dont dépend le SIPAL:

- Nous avons relevé l'importance de distinguer les installations thermiques, qui doivent se situer près du lieu de consommation, des installations photovoltaïques qui ne nécessitent pas cette proximité. Pour ces dernières, il est possible de trouver des emplacements mieux appropriés, voire de les regrouper pour obtenir un meilleur rendement. Ces regroupements devront se situer dans des endroits peu visibles et sur des bâtiments sans intérêt patrimonial tels que des constructions industrielles ou des bâtiments avec de grandes surfaces de toiture.

- Concernant les bâtiments protégés, la directive devrait clairement exclure la pose de tout capteur solaire sur les bâtiments portant les notes 1, d'intérêt national et 2 d'intérêt régional au recensement cantonal. Cette restriction ne concernerait que quelque 8000 bâtiments soit 4,4% de l'ensemble des toutes les constructions du canton.

- Dans les sites inscrits à l'ISOS nationaux (inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger) et en l'absence d'un plan directeur communal spécifique à ces installations, chaque demande devrait faire l'objet d'une pesée d'intérêts basée, d'une part sur les qualités patrimoniales du site et, d'autre part, sur la gravité de l'atteinte au site.

- Cette attitude devrait également s'appliquer aux sites ISOS régionaux avec toutefois une moindre importance accordée au facteur patrimonial lors de la pesée d'intérêts.

- En dehors des sites ISOS la problématique des notes 3 demeure. Les interventions sur ces bâtiments devraient à nouveau faire l'objet d'une autorisation spéciale. Les installations solaires devraient également être soumises à une autorisation spéciale, afin de garantir leur qualité et leur bonne intégration.

- La consultation préalable et le préavis de la Commission consultative devraient être rendus obligatoires pour les cas mentionnés.

Le sujet est délicat mais nous sommes persuadés qu'une directive, claire et précise, préparée d'entente entre les responsables de la protection du patrimoine et ceux responsable du développement des énergies nouvelles permettra de développer les installations utilisant l'énergie solaire tout en préservant le patrimoine qui est l'une des richesses incontestables de notre canton.

## Recommandations concernant l'intégration architecturale des installations solaires

Le Service de l'énergie SdE de l'Etat de Fribourg, en collaboration avec d'autres services, a édité d'excellentes recommandations pour la pose de capteurs solaires et M. Serge Boschung chef du service de l'énergie nous a aimablement autorisé à publier quelques très bons exemples tirés de cette publication.

[http://www.fr.ch/sde/files/pdf35/20110826\\_Recommandations\\_IntegrationSolaire\\_F.pdf](http://www.fr.ch/sde/files/pdf35/20110826_Recommandations_IntegrationSolaire_F.pdf)

Voilà quelques modèles d'intégrations réussies et de mauvaises intégrations

### Intégrations réussies

Il faut éviter autant que possible de disperser les panneaux: cela «fait désordre».



*La photo illustre le mariage réussi de deux techniques: un même panneau de capteurs sert à la fois à produire de l'eau chaude et de l'électricité.*

Des exceptions sont cependant possibles



*Sur le toit en pente les panneaux sont identiques et alignés.*

Un panneau de la même forme qu'une autre partie du bâtiment, une partie de préférence rectangulaire, s'intègre mieux à l'ensemble.



*Le panneau rectangulaire ne dérange pas, il fait corps avec le bâtiment.*

### Mauvaises intégrations



*Ici, la multitude de capteurs perturbe, et la symétrie du bâtiment est rompue. L'esthétique a été négligée.*



*Les panneaux ont été disposés asymétriquement, le résultat «dérange».*



*Sur le panneau en forme de T, la partie horizontale ou verticale seule conviendrait mieux. Ce qui gêne, c'est la combinaison des deux: l'aspect du toit en souffre.*

## Intégrations réussies

Un bâtiment, ce sont d'abord des contours.  
Sur le plan de l'esthétique, il est donc important de ne pas «déborder».



Les lignes des bâtiments sont respectées, les capteurs s'intègrent auprès des lucarnes, et s'insèrent dans la couverture supérieure.

Les capteurs doivent présenter la même orientation et la même inclinaison que les arêtes et que les pans du toit et de la façade.



Sur le toit à deux croupes, le parallélisme est respecté. Les capteurs s'intègrent dans le bâtiment même si leur forme n'est pas rectangulaire, car ils recouvrent presque un pan de toit.

Une installation solaire placée sur un toit plat ne doit pas excéder un certain gabarit.



En partie dissimulée par l'acrotère, l'installation s'inscrit bien dans l'espace.

## Mauvaises intégrations



Les modules solaires dérangent car ils débordent de la silhouette du bâtiment. La règle du retrait par rapport à la saillie n'est pas respectée.



Ici le parallélisme avec le toit à deux demi-croupes n'est pas respecté. Les angles naturels du bâtiment sont rompus par le capteur,



Positionnés de cette manière, les capteurs sont trop hauts et trop proches du bord du toit.

## Intégrations réussies

Inutile de s'entêter à faire correspondre le panneau à la forme du toit, sauf pour les grandes installations.



Seule l'installation qui couvre tout un pan de toit, ou presque, satisfait aux présentes recommandations

## Mauvaises intégrations



Les panneaux ne sont pas rectangulaires et ne couvrent pas intégralement un pan de toit

## N'ouvrons pas une nouvelle guerre:

**la sauvegarde d'un environnement (naturel et bâti) de qualité et d'un climat sain sont des objectifs nobles qui ne doivent pas être mis en opposition alors qu'ils sont parfaitement compatibles et complémentaires!**

La récente décision du Tribunal cantonal annulant l'autorisation de poser des capteurs solaires à Givrins sur un bâtiment classé a suscité quelque émoi. Je comprends la déception des intéressés (propriétaire, commune, etc.) qui, comme moi et comme beaucoup d'autres citoyens, s'engagent concrètement en faveur des énergies renouvelables, notamment pour accélérer la sortie du nucléaire.

La nouvelle politique énergétique est essentielle. Pour le climat, pour notre terre, pour nos enfants. Nous devons nous y atteler avec vigueur, tant nous avons accumulé de retard. Veillons toutefois à ne pas tout sacrifier et à ne pas détruire l'héritage dont nous sommes dépositaires! Veillons à ne pas reproduire les erreurs du passé: dans les années 1880 par exemple, il ne semblait y avoir aucun salut hors du développement industriel: de nombreux bâtiments remarquables ont été sacrifiés à l'idée du progrès qu'on avait alors.

Il existe plus d'un million et demi de bâtiments en Suisse sur lesquels des panneaux solaires peuvent être installés sans conséquences négatives. Dépêchons-nous d'en poser notamment sur les immeubles industriels ou commerciaux, aux toits immenses et plats qui s'y prêtent si bien!

Notre patrimoine bâti par contre constitue l'un des fondements – culturel, social, identitaire – de notre société. C'est notre mémoire, la trace de nos origines. Ce serait une perte irréversible que les vieilles villes intactes, que les villages préservés ou que les bâtiments significatifs sur le plan culturel (pas seulement la Cathédrale ou Chillon) soient dénaturés.

En particulier, les sites construits, monuments ou paysages recensés par les inventaires officiels ont une grande valeur pour notre identité collective. Veillons à ne pas les engloutir sous une systématique aveugle!

Je le répète: mon engagement écologiste (j'ai posé chez moi des capteurs solaires en 1977 déjà) me porte sans restriction à souhaiter un tournant énergétique. Mais protection du patrimoine et protection du climat vont pour moi de paire: il s'agit de l'environnement (naturel et culturel) que nous voulons léguer à nos enfants, de la qualité de vie du futur. Il est parfaitement faux d'opposer l'un à l'autre. Quel serait le sens d'une société dite «durable» mais déconnectée de son passé, de ses origines?

Pire encore: aujourd'hui, certains élus utilisent la «stratégie énergétique 2050» de la Confédération comme prétexte pour s'attaquer frontalement à la protection de la nature, des paysages et du patrimoine, cherchant en fait à démanteler ce qui a été mis en place ces dernières décennies, souvent sur la base de votations populaires.

N'ouvrons pas une nouvelle guerre, ou n'y prêtons pas la main! La sauvegarde d'un environnement (naturel et bâti) de qualité et d'un climat sain sont des objectifs suffisamment beaux et importants pour que nous ne les opposions pas alors qu'ils sont parfaitement compatibles et complémentaires!

*Philippe Biéler,  
président central de Patrimoine suisse (PS)*